Image not found or type unknown

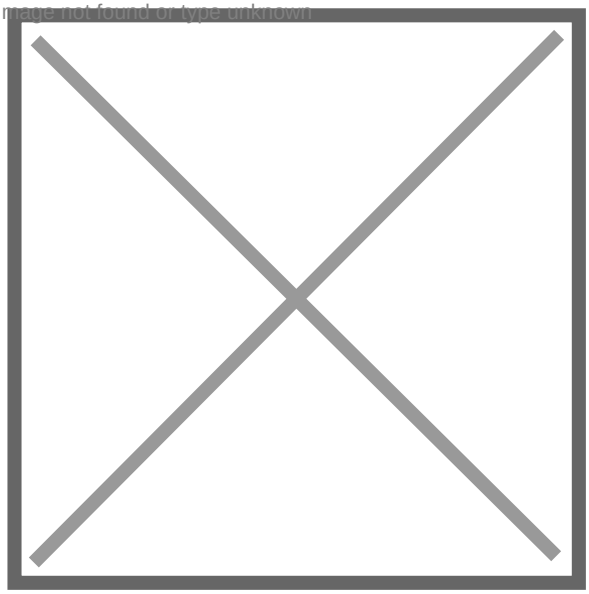

Rectification des impots sur le revenu

Par **lucas**, le **22/06/2007** à **13:31**

jusqu'en 2003 je bénéficiais d'un quotient familial de 1,5 par (coché case E) sur la déclaration. Depuis 2003, je ne peux plus bénéficier de cet avantage car je ne vis pas seule et j'ai donc coché sur la déclaration 2004 et les déclarations préremplies 2005 et 2006 la case N "ne vis pas seule". Les services ficaux n'ont pas tenu compte de ces modifications et m'ont imposé avec 1,5 part au lieu de 1. à ce jour ils ont rectifié les impôts 2004 et 2005 et me réclament 1600 € + des intérêts de retard.

Quelles sont mes possibilités de recours ?

Par **hanan**, le **26/06/2007** à **14:25**

bonjour,

si je comprend bien , vous ne leur avez pas signaler votre changement de situation depuis 2003 ??
vous aviez un enfant à charge à l'époque ??

comment votre situation a-t-elle changée??

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés